

# GUIDE DE DÉMARRAGE D'UNE HALTE-GARDERIE COMMUNAUTAIRE

AHGCLQ  
ASSOCIATION DES  
HALTES-GARDERIES  
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC





La réalisation de cette publication a été rendue possible grâce à une contribution financière du ministère de la Famille.

Québec 



## RECHERCHE, RÉDACTION ET RÉVISION

**Nadia Boudreau,**  
directrice partenariat  
et développement

**Nathalie Tremblay,**  
coordonnatrice pédagogique

**Jasmine Zielinski,**  
conseillère pédagogique

## SUPERVISION ET RÉVISION

**Sandrine Tarjon,**  
directrice générale

## TOUS DROITS RÉSERVÉS

Toute reproduction, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation de l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec.

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-925440-01-7

**Le genre féminin a été privilégié sans aucune discrimination, car le personnel éducateur en halte-garderie communautaire est majoritairement composé de femmes.**

# Table des matières

## 06 À QUI S'ADRESSE CE GUIDE?

08

### Qu'est-ce qu'une halte-garderie communautaire?

09 Les besoins auxquels répondent les HGC

10

### La législation

12

### Le financement

- 12 Le Programme de financement du ministère de la Famille
- 13 Les autres sources de financement

14

## Le démarrage

- 14 Les utilisateurs
- 16 Les modalités d'ouverture
  - L'horaire de la HGC
  - La réservation de places
- 17 Le local et le matériel
- 20 Les enfants
  - Le ratio
  - Le dossier de l'enfant
- 22 Les éducatrices
  - Les salaires
  - Les obligations
  - La formation
- 26 Le programme éducatif
- 27 Les tarifs demandés aux parents
- 27 Le règlement interne
- 27 L'assurance responsabilité civile

28

## Les spécificités des haltes-garderies en milieu d'enseignement

- 29 Le porteur du projet
- 30 Le local
- 30 Les utilisateurs
- 31 L'horaire
- 31 Les éducatrices
- 32 L'assurance responsabilité civile
- 32 Les partenariats

## 34 RÉFÉRENCES

# À QUI S'ADRESSE CE GUIDE?

Ce guide a été créé par l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ). Il s'adresse aux organismes communautaires financés à la mission par un organisme public, qui rejoignent des familles ayant des enfants de 0 à 5 ans et qui songent à développer un service de halte-garderie, ainsi qu'aux milieux d'enseignement voulant développer un tel service pour les parents-étudiants.



L'AHGCQ regroupe, représente, offre de la formation et du soutien à ses membres, les haltes-garderies communautaires du Québec (HGC). Le but est de promouvoir la qualité éducative des activités des HGC, de répondre aux besoins diversifiés des familles et d'améliorer la qualité de vie des enfants et des parents fréquentant ces milieux de vie. En tant que membre de l'AHGCQ, chaque HGC bénéficie de nombreux services adaptés à sa réalité.



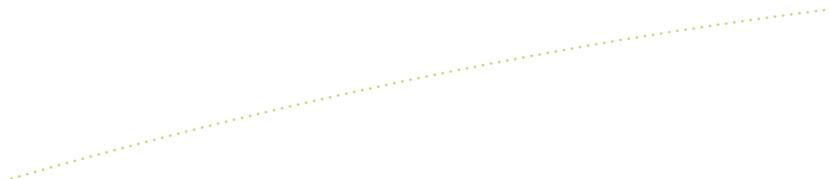
# Qu'est-ce qu'une halte-garderie communautaire ?

Une halte-garderie communautaire est une activité de garde offerte par un organisme communautaire (OC) qui rejoint des familles ayant de jeunes enfants. Ces OC peuvent avoir des missions différentes, mais se ressemblent par la population qu'ils servent, c'est-à-dire les familles. Les HGC se trouvent dans des organismes en francisation, en alphabétisation, des maisons de la famille, des centres de femmes, des centres communautaires de loisirs, des centres d'éducation populaire, des centres de services aux nouveaux arrivants, des établissements d'enseignement supérieur, etc.

Les HGC sont des activités offertes en soutien à la mission globale de l'OC qui viennent favoriser et faciliter la participation des familles aux différentes activités ou programmes qu'il propose. En plus de faciliter la participation des parents, elles offrent un soutien aux familles pour répondre à d'autres besoins (ex. : *répit parental, formation, dépannage d'urgence, recherche d'emploi, socialisation de l'enfant, etc.*).

Les particularités du mode de garde des HGC résident tout d'abord dans l'offre de service. Une même place peut être occupée par 3 ou 4 enfants différents. Au cours d'une semaine, une HGC peut accueillir entre 5 et 25 familles pour une capacité d'accueil de 5 à 10 enfants à la fois, selon le nombre d'éducatrices présentes.

**À la HGC du centre de francisation, 2 éducatrices accueillent 9 enfants les lundis et mercredis. Les mardis et jeudis, ce sont 9 autres enfants qui fréquentent le service. Les vendredis, 5 autres enfants sont présents avec 1 éducatrice.**



## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Les HGC se distinguent par leur approche centrée sur la famille qui vise à répondre directement aux besoins de l'enfant, tout en tenant compte de son environnement familial et en renforçant la capacité d'agir des parents.**

Il est difficile de brosser un portrait unique des HGC. Toutefois, la très grande majorité d'entre elles présentent plusieurs caractéristiques communes.

### Les besoins auxquels répondent les HGC

Partenaires incontournables dans l'offre de services de garde au Québec, les HGC proposent des services flexibles qui répondent à une multitude de besoins. Complémentaires aux services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), elles accueillent des enfants de 0 à 5 ans pour un répit de quelques heures, pour un service de garde occasionnel ou à temps partiel.

Les principaux motifs d'utilisation de ces services sont :

- La participation à une activité de l'OC;
- La participation à une activité offerte par un organisme partenaire;
- La socialisation du parent ou de l'enfant;
- Le répit;
- Le dépannage;
- Le travail ou les études.

# La législation

Les HGC ne sont pas des services de garde au sens de la loi. Elles offrent leur service en vertu d'une exception à la **Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance\*** qui les autorise à le faire selon certaines conditions. En effet, les alinéas 1, 3 et 4 de l'article 6 indiquent ceci :

1° « Nul ne peut, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, offrir ou fournir des services de garde à un enfant visé au premier alinéa de l'article 2, en contrepartie d'une contribution, à moins d'être titulaire d'un permis de centre de la petite enfance ou de garderie ou d'être reconnu à titre de personne responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial par un bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial agréé. »

L'interdiction prévue au premier alinéa ne s'applique pas :

3° « à un organisme communautaire à but non lucratif dont un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) finance la mission globale et qui, accessoirement à sa mission principale, organise la garde occasionnelle d'enfants ailleurs que dans un établissement d'enseignement. »

4° « à une personne morale à but non lucratif qui, dans un établissement d'enseignement, organise la garde occasionnelle et exclusive des enfants des élèves ou des étudiants fréquentant cet établissement pendant la poursuite de leurs études lorsqu'ils peuvent se rendre disponibles au besoin. »

La Loi vient faciliter la consolidation et le déploiement de service de HGC à titre de services complémentaires à la garde éducative offerte dans le réseau des SGEE.

\* En cas de changements à la Loi, ces articles pourraient être modifiés.



# Le financement

## Le Programme de financement du ministère de la Famille

Les HGC existantes sont soutenues financièrement par le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires\* du ministère de la Famille.

Contrairement aux SGEE, le soutien financier n'est pas tributaire de la fréquentation des enfants. Afin de bénéficier de ce programme, l'OC doit s'engager à offrir un minimum de 490 heures d'activités de HGC par année réparties sur un minimum de 35 semaines par année. L'aide financière annuelle est calculée en fonction du nombre d'heures annuel d'offre d'activités de HGC et du nombre de semaines d'ouverture correspondant aux quatre paliers de financement suivants :

Palier	Nombre d'heures annuel d'offre d'activités de HGC	Aide financière maximale annuelle
1	490 à 734	20 580 \$
2	735 à 979	30 870 \$
3	980 à 1 224	41 160 \$
4	1 225 ou +	51 450 \$

\* Le programme, qui est révisé tous les trois ans, arrivera à échéance le 31 mars 2025. Une nouvelle version entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025.

## Les autres sources de financement

Le soutien financier octroyé par le ministère de la Famille s'avère parfois insuffisant pour couvrir l'ensemble des frais d'exploitation de la HGC. Dans un tel cas, les OC peuvent utiliser d'autres sources de financement pour mettre en œuvre cette activité, telles que :

- Faire des demandes de dons (ex. : auprès des élus, des commerces ou entreprises du quartier, des fondations, des communautés religieuses, etc.).
- Déposer des projets sur des programmes ponctuels (fédéral, provincial, municipal).
- Faire des levées de fonds ou autres activités de financement.
- Fixer une contribution parentale\*.

**L'AHGCQ travaille activement et conjointement avec le ministère de la Famille à la recherche de solutions pour pallier le manque de financement.**

\* Voir la section Les tarifs demandés aux parents à la page 27.

# Le démarrage

Comme les HGC ne sont pas soumises à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, il revient à chaque OC de définir ses règles de fonctionnement.

L'AHGCQ offre un accompagnement pour le développement et la création de nouvelles HGC au sein de différents organismes communautaires.

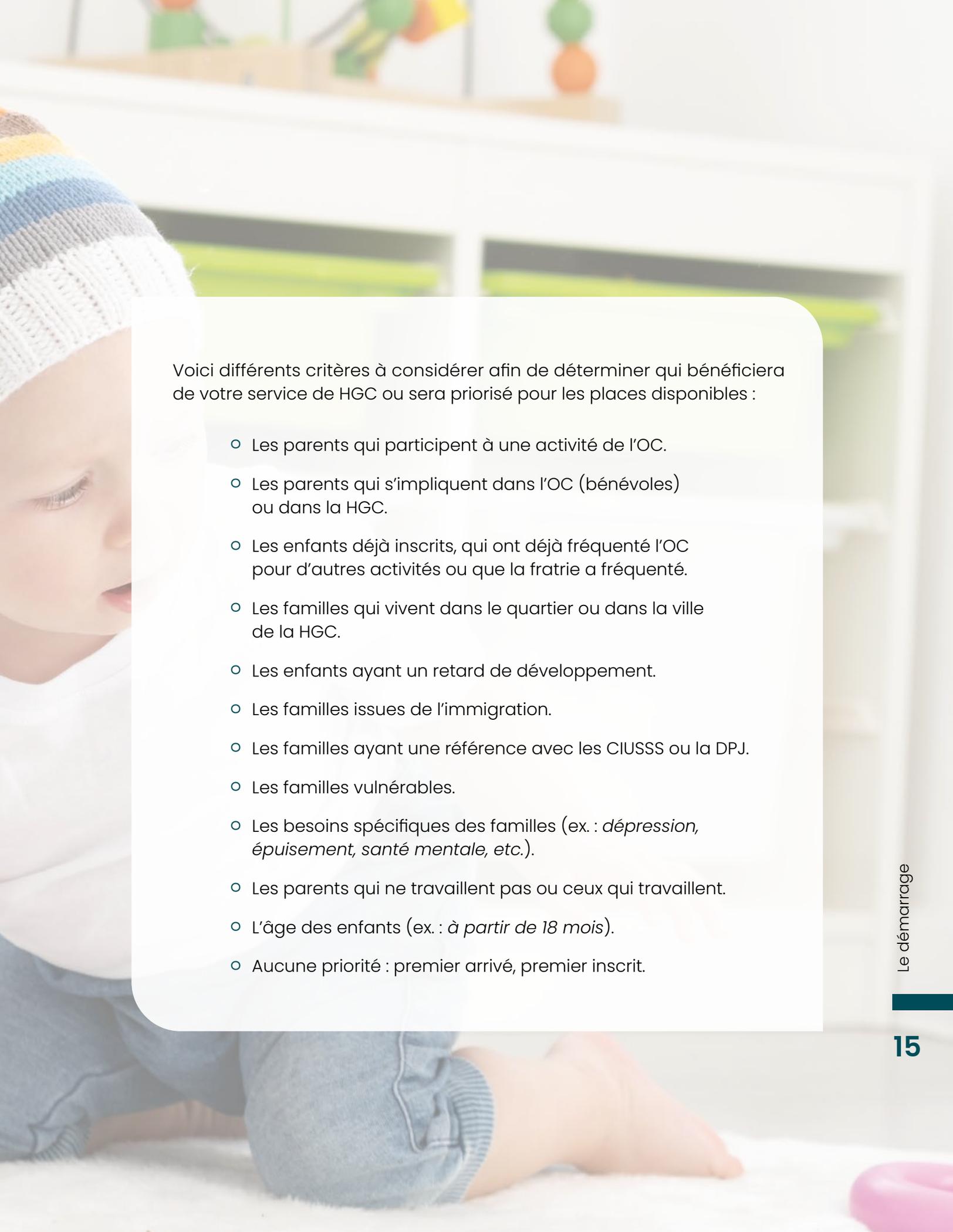
Voici les principaux éléments à établir pour démarrer une HGC.

## Les utilisateurs

Il est important de déterminer à qui va s'adresser votre HGC et à quels besoins elle va répondre. Pour connaître les besoins des familles et mieux cibler leurs besoins, vous pouvez effectuer un sondage auprès des parents fréquentant votre OC et/ou résidant dans votre quartier.

***Julien suit un atelier de cuisine collective de 3 h tous les mercredis à la Maison de la famille, et ses 2 enfants de 1 et 4 ans fréquentent la HGC pendant son activité.***

***Marie est en télétravail et a une réunion statutaire 1 lundi sur 2. La HGC du centre communautaire de loisirs accueille son enfant pendant ces périodes, en même temps que ceux de Paul, qui suit un cours d'informatique dans l'organisme.***



Voici différents critères à considérer afin de déterminer qui bénéficiera de votre service de HGC ou sera priorisé pour les places disponibles :

- Les parents qui participent à une activité de l'OC.
- Les parents qui s'impliquent dans l'OC (bénévoles) ou dans la HGC.
- Les enfants déjà inscrits, qui ont déjà fréquenté l'OC pour d'autres activités ou que la fratrie a fréquenté.
- Les familles qui vivent dans le quartier ou dans la ville de la HGC.
- Les enfants ayant un retard de développement.
- Les familles issues de l'immigration.
- Les familles ayant une référence avec les CIUSSS ou la DPJ.
- Les familles vulnérables.
- Les besoins spécifiques des familles (ex. : *dépression, épuisement, santé mentale, etc.*).
- Les parents qui ne travaillent pas ou ceux qui travaillent.
- L'âge des enfants (ex. : *à partir de 18 mois*).
- Aucune priorité : premier arrivé, premier inscrit.

## Les modalités d'ouverture

### L'horaire de la HGC

Vous devez déterminer si la HGC sera ouverte toute la journée ou par demi-journées, toute la semaine ou certains jours seulement. Les besoins des familles, la disponibilité des éducatrices et le financement disponible sont des éléments qui peuvent vous aider à définir les jours et les heures d'ouverture.

Si les enfants sont présents toute la journée, il faut prévoir le dîner qui sera soit fourni par le parent sous forme de boîte à lunch, soit offert par l'OC. Quoi qu'il en soit, il importe de tenir compte des bonnes pratiques pour la conservation des aliments (ex. : réfrigérateur, micro-ondes, etc.) ainsi que des intolérances, allergies et restrictions alimentaires des enfants afin d'assurer la sécurité de ceux-ci et de respecter les valeurs des familles.

### La réservation de places

En fonction de la demande et de votre offre de service, les réservations peuvent se faire à la session, au mois, une semaine à l'avance ou d'une journée à l'autre. Si possible, gardez 1 ou 2 places libres pour les urgences.

Il n'y a pas de formule universelle pour l'ensemble du réseau. À vous de déterminer une façon de procéder. Il faudra assurément vous ajuster lors des périodes plus achalandées.

***Asmaa est la maman de Rayane, qui a 15 mois, et de Sofia, qui vient d'avoir 3 ans. Elle a l'habitude de parler en arabe à la maison et, bien qu'elle communique de façon régulière avec sa sœur, elle ne socialise pas du tout en français. Elle souhaite participer à une formation en francisation pour éventuellement se trouver un travail. Elle ne désire pas inscrire ses enfants dans un SGEE à temps plein, car la formation se donne à temps partiel. Elle aura besoin de la HGC les mardis et les jeudis, sur une période de 5 mois.***

## Le local et le matériel

Il n'y a pas de norme concernant la superficie des locaux, mais celle-ci est un bon indicateur de la capacité d'accueil de la HGC. L'OC doit être en mesure de confirmer que le ou les locaux utilisés pour les activités de HGC respectent le règlement municipal sur la sécurité des bâtiments (certificat d'occupation). Ils doivent également respecter la santé et la sécurité des enfants.

L'âge des enfants, et notamment l'accueil ou non de poupons, déterminera le choix du local, du mobilier et des coins à mettre en place afin d'assurer la santé et la sécurité de chacun.

***La HGC du centre des femmes accueille des enfants dès l'âge de 6 mois. L'aménagement est adapté à tous les âges, et particulièrement aux besoins des poupons : table à langer, lits pour enfants (bassinets) pour la sieste, chaises hautes, etc. Un coin poupons est également aménagé. Il contient des jouets adaptés à leur âge et un grand matelas de sol pour le confort des plus jeunes.***

Afin que l'aménagement soit sécuritaire, vous devez porter une attention particulière au matériel offert (ex. : *en bon état, adapté à tous les âges, etc.*), au rangement des produits toxiques et des médicaments, au nettoyage et à la désinfection, au lavage des mains, à la sécurité des meubles, etc. Un local muni d'un lavabo et d'une toilette est à privilégier afin de favoriser le bon déroulement des moments de soins et d'hygiène.

***À la HGC de la Maison des familles, il y a un lavabo dans le local. Il est à la hauteur des adultes et muni d'un marchepied sécuritaire pour les enfants. La toilette est à l'extérieur du local. Cela occasionne certains défis : lorsqu'un enfant veut aller aux toilettes, par exemple, l'éducatrice doit s'y rendre avec tout son groupe, car elle ne peut pas laisser les enfants seuls. Ils doivent alors interrompre leur jeu, ce qui provoque quelques frustrations. Heureusement, les mardis et jeudis, le ratio d'enfants est plus élevé, alors elles sont deux éducatrices. L'une peut accompagner l'enfant pendant que l'autre reste avec le groupe.***

La sécurité de l'éducatrice est également à prendre en considération dans l'aménagement, car les risques de blessures (troubles musculosquelettiques) sont élevés dans ce domaine. Elle doit pouvoir compter sur du matériel lui permettant d'effectuer des mouvements sécuritaires lorsqu'elle prend soin des enfants.

***La table à langer de la HGC est munie d'un escalier amovible. Cela permet aux enfants de développer leur autonomie (monter par eux-mêmes pour leurs changements de couches) et aux éducatrices de ménager leur dos (moins de poids à soulever).***

Une HGC, c'est plus qu'un local avec des meubles et des jouets, c'est une aire de vie pour les enfants et l'éducatrice. L'aménagement est pensé, réfléchi et planifié pour que les enfants puissent être actifs. Un aménagement optimal doit respecter trois éléments pédagogiques fondamentaux : entretenir le sentiment de sécurité affective chez l'enfant, soutenir ses capacités d'autonomie et offrir des expérimentations variées et stimulantes.

**Le répertoire de stratégies d'aménagement et listes de matériel *L'aménagement en halte-garderie communautaire*, publié par l'AHGCQ, propose tous les éléments d'aménagement (mobilier et matériel) pour optimiser le jeu des enfants tout en assurant leur santé et leur sécurité, ainsi que celle de l'éducatrice.**

**LE  
SAVIEZ-  
VOUS ?**

L'aménagement en coins contribue favorablement à instaurer ces éléments fondamentaux.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les HGC ont pour objectif d'assurer la santé et la sécurité ainsi que de soutenir le développement du plein potentiel des tout-petits.

## Les enfants

La majorité des HGC accueille les enfants âgés de 0 à 5 ans dans un même local. Le regroupement se fait alors en multiâge plutôt que par groupe d'âge. Ce type de regroupement favorise l'intégration des enfants en fratrie en plus de proposer de nombreuses occasions d'apprentissage. Il vous appartient de déterminer si vous acceptez les poupons (0-18 mois) ou seulement les marcheurs. Dès que vous accueillez des poupons, le ratio éducatrice/enfants doit être ajusté.

### Le ratio

Il n'existe pas de réglementation concernant le ratio éducatrice-enfants pour les HGC. Cependant, les SGEE ont réglementé les ratios à partir de la recherche, et il est recommandé de suivre ceux des SGEE en installation (CPE, garderies éducatives subventionnées) pour les groupes d'âge homogènes et ceux des SGEE en milieu familial pour les groupes multiâges.

SGEE	Âge	Nombre d'enfants	Éducatrice
En installation	0 à 18 mois	5	1
	18 mois à 3 ans	8	1
	4 ans	10	1
En milieu familial	Multiâge	6 (maximum 2 enfants âgés de 0 à 18 mois)	1
	Multiâge	9 (maximum 4 enfants âgés de 0 à 18 mois)	2

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Des groupes de petite taille et un faible ratio d'enfants par éducatrice contribuent à la qualité de la HGC.

La période d'adaptation est relativement plus longue pour un enfant qui fréquente une HGC à temps partiel que pour un enfant dans un SGEE à temps plein. L'éducatrice doit tenir compte des besoins des enfants, ce qui peut amener une baisse de ratio afin que celle-ci soit plus disponible pour chacun d'eux et qu'elle puisse bien soutenir leur sécurité affective.

Le ratio peut aussi être adapté en fonction d'autres particularités telles que l'accueil d'enfants allophones ou ayant besoin de soutien particulier.

### Le dossier de l'enfant

Une fiche d'inscription doit obligatoirement être remplie pour chaque enfant. Elle comprend tous ses renseignements personnels (date de naissance, âge, restrictions alimentaires, allergies, etc.) et ceux de sa famille (identité, coordonnées, etc.), ainsi qu'une section pour les autorisations parentales (sorties, prise de photos, administration de certains médicaments, personnes autorisées à venir chercher l'enfant, etc.).

La fiche d'inscription est conservée dans le dossier de l'enfant qui comprend tous les documents importants sur celui-ci. Il peut aussi contenir un plan d'intervention, un rapport d'un professionnel, des outils d'observation, etc.

L'AHGCQ a produit un guide de référence contenant des exemples de différents outils : fiche d'inscription, fiche de présence quotidienne, fiche de sortie spéciale, autorisation parentale, etc.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Tous les documents au dossier de l'enfant donnent accès à une multitude de renseignements confidentiels. Il est important de se souvenir qu'au Québec, les personnes bénéficient de lois et de règlements qui les protègent contre la divulgation non autorisée des renseignements personnels qu'ils fournissent à tout organisme public ou privé. Ces dispositions légales concernent aussi les enfants que vous accueillez à la HGC et leurs parents.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Afin de maintenir le personnel en place et d'attirer de nouveaux talents, les gestionnaires et les conseils d'administration développent des politiques de conditions de travail qui facilitent la conciliation famille-travail.

## Les éducatrices

### Les salaires

Il n'y a pas d'échelle salariale nationale pour les éducatrices en HGC. Vous devez fixer les salaires en fonction de la capacité de payer de votre OC. Cependant, selon un portrait des membres de l'AHGCQ effectué en février 2022, plus de 50% des OC offrant le service de HGC possèdent une échelle salariale pour établir le taux horaire des éducatrices. Les résultats démontrent que le salaire moyen était de 19\$ l'heure.

### Les obligations

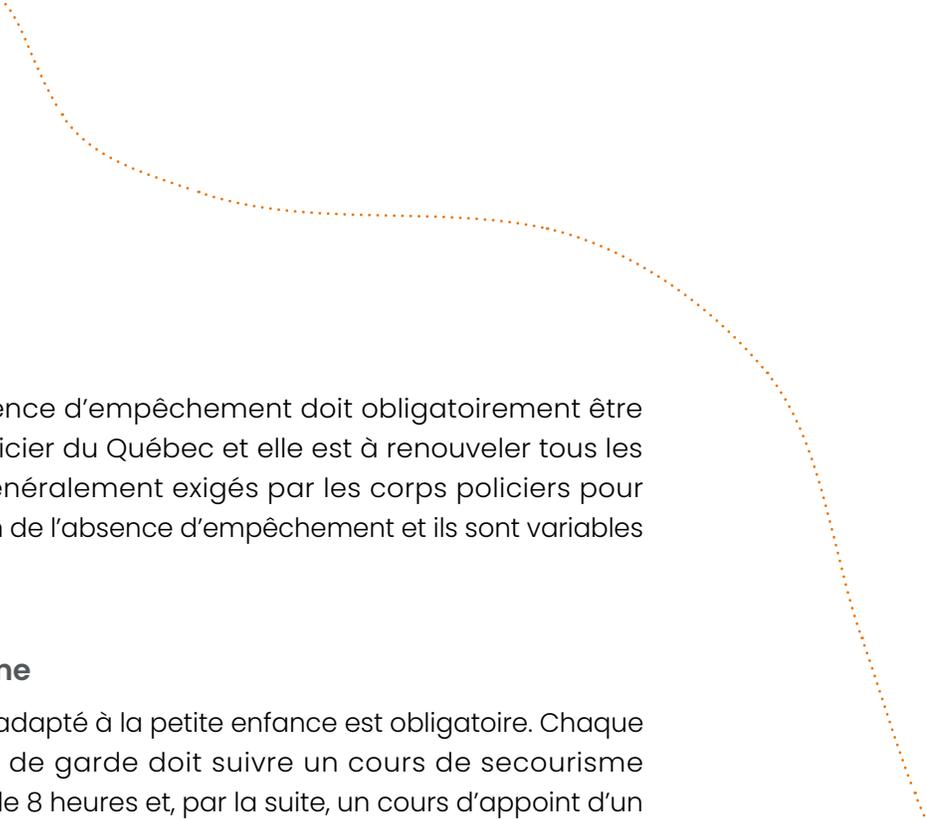
Il n'est pas obligatoire d'avoir une formation ou un diplôme dans le domaine de l'éducation à l'enfance pour devenir éducatrice en HGC. En revanche, il faut s'assurer que les personnes affectées aux activités de la HGC détiennent une attestation d'absence d'empêchement ainsi qu'un certificat attestant la réussite d'un cours de secourisme adapté à la petite enfance.

#### La vérification de l'absence d'empêchement

Toute personne œuvrant dans un OC qui accueille des enfants doit faire l'objet d'une vérification de l'absence d'empêchement.

La vérification de l'absence d'empêchement permet de vérifier si la personne visée ne fait pas l'objet d'un empêchement en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. Un empêchement est : un comportement pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou morale d'un enfant, que ce soit en raison :

- d'une mise en accusation ou d'une condamnation pour une infraction ou un acte criminel ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite exigée dans le cadre d'activités de HGC.



La vérification de l'absence d'empêchement doit obligatoirement être émise par un corps policier du Québec et elle est à renouveler tous les 3 ans. Des frais sont généralement exigés par les corps policiers pour procéder à la vérification de l'absence d'empêchement et ils sont variables d'une région à l'autre.

### **Le cours de secourisme**

Le cours de secourisme adapté à la petite enfance est obligatoire. Chaque membre du personnel de garde doit suivre un cours de secourisme général d'un minimum de 8 heures et, par la suite, un cours d'appoint d'un minimum de 6 heures. Ces cours doivent comporter un volet sur la gestion des réactions allergiques sévères et sont renouvelables tous les 3 ans.

Plusieurs organismes offrent ce cours adapté à la petite enfance. Vous trouverez également sur le site de la Croix-Rouge canadienne les coordonnées des OC offrant le cours dans votre région.

### **La formation**

Même s'il n'y a pas d'obligation légale de formation et que les enfants fréquentent la HGC de façon épisodique, il n'en demeure pas moins que ceux-ci méritent que le temps qu'ils y passent soit axé sur la qualité éducative.

Une HGC de qualité s'assure du bien-être, de la santé et de la sécurité des enfants par l'application d'une mission éducative qui lui est propre. L'éducatrice est au cœur de cette mission éducative. C'est principalement grâce à elle que le milieu se distinguera notamment par la qualité de ses soins d'hygiène et de santé, son application des règles de sécurité ainsi que le bien-être apporté aux enfants.

Le principal défi des HGC, lorsqu'il est question de formation, est d'ordre financier, tant pour ce qui est des frais que du temps que l'OC doit allouer au perfectionnement. Afin de pallier ces inconvénients, vous devez tout d'abord faire une bonne évaluation de vos besoins.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Il y a de multiples façons d'apprendre (cours, webinaire, lecture, formation en ligne synchrone ou asynchrone, etc.). N'hésitez pas à utiliser les différentes ressources qui s'offrent à vous.

Pour faire l'évaluation des besoins en formation, prenez en considération les éléments suivants pour chacune des éducatrices de votre équipe : la scolarité (le type de diplôme obtenu), le nombre d'années d'expérience dans un poste similaire, votre observation de l'éducatrice sur le terrain, les intérêts et les motivations de chacune.

Vous devez aussi prendre en compte les besoins de votre OC selon le secteur dans lequel vous œuvrez et la particularité des enfants que vous recevez, comme l'accueil de poupons, d'enfants ayant besoin de soutien particulier, l'intégration d'enfants allophones, etc. Une fois ces besoins identifiés, vous serez plus apte à déterminer un plan de formation pour chaque membre de l'équipe.

***La HGC a engagé une nouvelle éducatrice. Celle-ci n'a pas de formation en petite enfance. Elle a 10 ans d'expérience dans un poste similaire, mais pas avec des poupons. La direction constate qu'elle a besoin d'enrichir ses connaissances sur le développement de l'enfant et le jeu libre et actif afin de bien prendre soin des plus petits. Elle rémunère l'éducatrice pour qu'elle se forme avant d'entrer en poste et ajoute à son contrat de travail qu'elle devra suivre au moins 3 formations par année.***



Le programme de formation en ligne de l'AHGCQ pour les éducatrices et les gestionnaires en haltes-garderies communautaires a pour objectifs de soutenir le développement de leurs compétences professionnelles et de favoriser la qualité des HGC. Il comporte plusieurs formations asynchrones et interactives regroupées en 3 catégories: les formations de base, les formations complémentaires et les formations de nos partenaires.

## Le programme éducatif

Les HGC ont leur propre programme éducatif qui s'intitule *Je grandis en halte-garderie communautaire*. Il reconnaît l'enfant comme un être unique jouant un rôle actif dans son développement. Le programme éducatif (PÉ) est idéal pour accompagner l'équipe de la HGC vers l'identification et l'application des critères de la qualité éducative.

**Le programme éducatif *Je grandis en halte-garderie communautaire* est disponible gratuitement en version numérique sur le site de l'AHGCQ et dans la boutique en ligne en version papier. Il est publié en français et en anglais.**

À partir des notions du PÉ et des particularités du milieu, l'équipe de la HGC peut créer sa plateforme éducative. Elle permet de décrire les modalités d'application du PÉ *Je grandis en halte-garderie communautaire* tout en tenant compte de l'unicité de la HGC. Elle est en quelque sorte le programme éducatif unique à chaque milieu. Elle peut être préparée par un comité formé de différents partenaires, dont la gestionnaire, la responsable de la HGC, les éducatrices, des parents utilisateurs et des membres du conseil d'administration. C'est un outil de référence, d'information et de soutien des actions éducatives qui permet d'assurer une continuité et une cohérence des approches mises en place pour optimiser la qualité éducative de la HGC. Elle est remise aux parents lors de l'inscription de l'enfant.

**Le service de soutien pédagogique de l'AHGCQ a pour objectif de maintenir et d'accroître la qualité éducative des HGC. Il est gratuit pour les membres réguliers et adapté aux besoins de ceux-ci. Afin d'aider et de guider l'équipe de la HGC, tous les sujets concernant la pédagogie peuvent être abordés lors d'un soutien: le fonctionnement de la HGC, l'aménagement du local, les orientations pédagogiques, l'appropriation du programme éducatif, etc.**

## Les tarifs demandés aux parents

Ils varient d'une HGC à l'autre et sont déterminés par l'OC. Il vous est possible de facturer les frais aux parents à l'heure, au bloc d'heures, à la demi-journée ou à la journée. Le service peut même être gratuit dans certains OC ou modulé en fonction du revenu parental.

Si les activités de HGC entraînent des frais pour les parents, un Relevé 24 – Frais de garde d'enfants doit être produit par l'OC et transmis aux parents au plus tard la dernière journée du mois de février de chaque année. Ce relevé doit obligatoirement être produit par toute personne qui offre, au Québec et contre rémunération, des services de garde donnant droit au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants.

## Le règlement interne

Le règlement interne est un document à remettre aux parents lorsqu'ils inscrivent leur enfant à la HGC. Il contient les principaux éléments de fonctionnement du service ainsi que les diverses politiques internes :

- Horaire d'ouverture;
- Tarif;
- Procédure de réservation;
- Frais de retard;
- Matériel à fournir (biberon, couches, souliers de rechange, doudou, etc.);
- Politiques internes : intégration, restrictions alimentaires, maladies, etc.

Vous pouvez ajouter toutes les informations que vous jugez pertinentes et les remettre aux parents dès le début de la fréquentation de leur enfant.

## L'assurance responsabilité civile

L'OC doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile pour un montant d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre, dont la garantie s'étend aux activités de HGC.



# Les spécificités des haltes-garderies en milieu d'enseignement

Une halte-garderie en milieu d'enseignement (HGE) est une personne morale à but non lucratif qui, dans un établissement d'enseignement, organise la garde occasionnelle et exclusive des enfants des étudiants fréquentant cet établissement pendant la poursuite de leurs études.

Un projet pilote de soutien financier aux HGE a été lancé en septembre 2022. Il visait à expérimenter une mesure de soutien financier pour développer l'offre d'activités de halte-garderie à but non lucratif en milieux d'enseignement et destinées aux parents étudiants. Au total, 11 projets ont été retenus.

Les étapes de démarrage d'une HGE sont les mêmes que pour une HGC. Il existe cependant quelques spécificités propres à ces milieux.

## Le porteur du projet

Il est important de déterminer quelle instance portera le dossier de la HGE. Afin d'être admissible, l'organisme doit être une personne morale à but non lucratif ou une coopérative légalement constituée en vertu des lois du Québec telle que :

- L'association générale étudiante;
- La coopérative (librairie et papeterie de l'établissement);
- Un comité de parents étudiants;
- Un syndicat étudiant;
- Un organisme communautaire à proximité.

***La coordonnatrice du département de Techniques d'éducation à l'enfance travaille à développer un service de HGE au cégep afin de faciliter la conciliation études-travail-famille des étudiants-parents. Elle souhaite que la mission éducative de la HGE favorise le développement global des enfants et qu'elle contribue à la formation des étudiantes et étudiants de son département. Pour rendre son projet admissible, elle doit aller chercher l'appui de l'Association générale étudiante et ainsi permettre que les fonctions administratives du service de la HGE leur soient assignées.***

## Le local

Il n'est pas toujours facile de trouver un local disponible pour ajouter ce service sur un campus. Assurez-vous de faire les démarches dès le début de votre projet auprès des instances concernées.

À noter que tout comme pour les HGC, vous devez confirmer que le ou les locaux utilisés pour les activités de halte-garderie respectent le règlement municipal sur la sécurité des bâtiments.

## Les utilisateurs

Les besoins des parents étudiants peuvent varier d'une période à l'autre. La HGE devra donc s'adapter et offrir davantage de disponibilités pour répondre à la demande.

***L'an dernier, la directrice a constaté que les semaines d'examens et les fins de session sont des périodes où la HGE est très achalandée. Elle décide d'augmenter le nombre d'éducatrices durant ces périodes afin d'offrir plus de plages horaires aux parents étudiants.***

Il est aussi possible d'offrir un service de HGE pour les parents étudiants qui suivent une attestation d'études collégiales à temps complet. La HGE sera alors en mesure d'accueillir les enfants à temps complet pour une période déterminée afin de permettre aux parents de terminer leur formation.

***Justine souhaite terminer ses études. Il ne lui reste que 3 cours à faire pour terminer sa formation. Elle a un garçon de 2 ans qui a besoin de socialiser avec d'autres enfants, mais qui ne fréquente pas de service de garde. Justine bénéficie de la HGE les lundis toute la journée et les vendredis en avant-midi pour une période de 15 semaines pendant qu'elle suit ses cours.***

**LE  
SAVIEZ-  
VOUS ?**

La HGE est réservée uniquement aux enfants des parents étudiants inscrits dans l'établissement d'enseignement.

## L'horaire

Contrairement aux HGC qui sont majoritairement ouvertes de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi, les HGE s'adaptent en fonction de l'horaire des cours. Il est possible d'offrir des blocs, des demi-journées ou des journées à la carte. Le parent peut réserver ses blocs pour la durée de la session et en ajouter, si besoin, selon les disponibilités.

*Horaire de la session d'automne à la HGE Le P'tit Bacc de l'AGE UQTR*

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8 h à 11 h 45				
11 h 45 à 15 h 15				
15 h 15 à 18 h 45	15 h 15 à 17 h			
18 h 45 à 22 h 15	Fermée			

## Les éducatrices

Travailler auprès des tout-petits est souvent une expérience enrichissante et signifiante dans la vie d'un jeune adulte. Dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, il est possible et facilitant, pour assurer le bon fonctionnement de la HGE, de recruter le personnel éducateur parmi les étudiants et étudiantes de votre établissement d'enseignement. Plusieurs postes à temps partiel pourront être pourvus par des équipes jeunes et dynamiques. À noter que la vérification de l'absence d'empêchement ainsi que le cours de secourisme sont obligatoires pour l'ensemble de l'équipe.

***Alexia est étudiante au baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire. Elle habite les résidences du campus la semaine et retourne chez ses parents chaque fin de semaine. Elle travaille à la HGE à raison de 4 blocs par semaine pour la durée de la session d'automne. Son travail à temps partiel lui convient parfaitement. Il lui permet de réaliser qu'elle a les habiletés et la passion nécessaires pour exercer sa future profession. En plus d'adorer travailler avec les enfants, Alexia a développé des relations d'amitié avec quelques collègues, ce qui rend son expérience universitaire encore plus agréable.***

## L'assurance responsabilité civile

Le ministère de la Famille exige de l'organisme porteur du projet de HGE, tout comme des OC opérant une HGC, d'être couvert par une police d'assurance responsabilité civile pour un montant d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre, dont la garantie s'étend aux activités de halte-garderie.

Certaines particularités peuvent s'appliquer lorsque votre local est situé à l'intérieur de l'établissement d'enseignement. Il est parfois possible d'ajouter la HGE à la police d'assurance du cégep ou de l'université. Assurez-vous d'en faire la demande auprès du département concerné.

## Les partenariats

Il peut s'avérer avantageux pour la HGE de créer un partenariat avec l'ensemble des services disponibles sur le campus. Le service aux étudiants, la fondation, le service de l'équipement, la bibliothèque, les associations étudiantes, les départements d'études et autres services pourront ainsi s'impliquer afin d'enrichir les activités tout au long de l'année.

**L'AHGCQ offre un accompagnement pour le développement et la création de nouvelles HGE au sein de cégeps et d'universités.**



# RÉFÉRENCES

AHGCQ. (s.d.). *Les outils de gestion des inscriptions*. Montréal : AHGCQ.

AHGCQ. (2022). *Sondage sur l'échelle salariale dans les haltes-garderies communautaires*. Montréal : AHGCQ.

Gouvernement du Québec. (2021). *Grand chantier pour les familles*. Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. Récupéré sur [www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-grand-chantier.pdf](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-grand-chantier.pdf)

Gouvernement du Québec. (2021). *Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement, projet de loi n° 1*. Récupéré sur [www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-1-42-2.html?appelant=MC](http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-1-42-2.html?appelant=MC)

Gouvernement du Québec. (2022). Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires. Récupéré sur [www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/organismes-communautaires-associations-nationales-employeurs-municipalites/programme-soutien-activites-halte-garderie-communautaires](http://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/organismes-communautaires-associations-nationales-employeurs-municipalites/programme-soutien-activites-halte-garderie-communautaires)

Gouvernement du Québec. (2022). Projet pilote pour le soutien financier aux haltes-garderies en milieux d'enseignement. Récupéré sur [www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/organismes-communautaires-associations-nationales-employeurs-municipalites/projet-pilote-haltes-garderies-milieux-enseignement](http://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/organismes-communautaires-associations-nationales-employeurs-municipalites/projet-pilote-haltes-garderies-milieux-enseignement)

Revenu Québec. (s.d.). Relevé 24 – Frais de garde d'enfants. Récupéré sur [www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/rl-24](http://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/rl-24)

Tremblay, N. et Zielinski, J. (2020). *Guide de référence pour les haltes-garderies communautaires*. Montréal : AHGCQ.

Tremblay, N. et Zielinski, J. (2021). Programme éducatif *Je grandis en halte-garderie communautaire*, 3<sup>e</sup> édition. Montréal : AHGCQ.

Tremblay, N. et Zielinski, J. (2023). *L'aménagement en halte-garderie communautaire*. Répertoire de stratégies d'aménagement et listes de matériel. Montréal : AHGCQ.





6415, rue des Écores, 1<sup>er</sup> étage  
Montréal (Québec) H2G 2J6

[ahgcq.org](http://ahgcq.org)